

Journalier-chauffeur permanent

Supérieur immédiat : Contremaître des travaux publics
Lieu de travail : Garage municipal de Percé
Type d'emploi : Employé salarié permanent 40 heures/semaine
Hiver : Variable, alternance : quart de jour / quart de nuit
Été : horaire de jour

Principales tâches et responsabilités :

- Effectuer des travaux de réparation et d'entretien sur les infrastructures municipales (routes, ponts, équipements d'aqueduc et d'égout, etc.);
- Participer à l'entretien des véhicules et de la machinerie;
- Exécuter des travaux relatifs à l'entretien de la chaussée (pavage, drainage, signalisation, etc.);
- Opérer un tracteur avec souffleur ainsi qu'une camionnette servant au déneigement;
- Voir au déneigement des propriétés municipales (rues et entrées des bâtiments);
- Déneigement manuel des installations municipal
- Effectuer le rôle de signaleur routier lors des opérations de déneigement;
- Exécuter diverses tâches relatives à l'entretien des véhicules et machinerie;
- Collaborer à l'exécution de divers travaux relevant de la compétence du service des travaux publics;
- Accomplir toute autre tâche connexe selon les besoins de l'équipe.

Profil recherché :

- Avoir complété son secondaire V
- Expérience pertinente reliée à la fonction;
- Posséder un permis de conduire de classe 5, valide au Québec;
- Facilité à travailler en équipe;
- Faire preuve de respect et de politesse envers tous, en tout temps;
- Capable d'endurer le travail physique;
- Dynamique et travailleur.

Conditions salariales et de travail : Selon la convention collective en vigueur.

Seuls les candidats possédant le profil recherché seront contactés. Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae **avant le 4 juin 2026** à l'attention des ressources humaines, au 137, route 132 Ouest, C.P. 99, Percé, G0C 2L0, ou par courriel à rh@ville.perce.qc.ca.

Fait à Percé, ce 21 mai 2026.